

BMR - INDICATIONS AU DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DES PATIENTS À RISQUE

Depuis quelques années, on assiste à une progression des bactéries multirésistantes dans les différentes régions du globe et avec la mobilité croissante de la population, ces bactéries multirésistantes peuvent être importées dans nos établissements de soins lors de transfert ou de rapatriement de patients provenant d'hôpitaux étrangers ou par des patients à risque d'être porteurs de BMR (colonisation antérieure à l'admission actuelle).

DOMAINE D'APPLICATION ET RESPONSABILITE

Cette fiche technique s'applique à tous les patients remplissant les critères définissant un risque d'être porteur de bactéries multirésistantes et hospitalisés dans les établissements de soins du canton de Vaud. Son application est de la responsabilité des médecins responsables, des infirmiers(ères) chefs(fes) et des soignants des services de soins des établissements vaudois. Les services HPCI des établissements sont responsables de s'assurer de la mise en place de cette recommandation dans leurs services respectifs. Cette fiche technique est complétée par une recommandation sur la prise en charge d'un patient à risque d'importer des bactéries multirésistantes et indications au dépistage (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/sous-cat%C3%A9gorie/prise-en-charge-dun-patient-%C3%A0-risque-dimporter-des>), (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/sous-cat%C3%A9gorie/prise-en-charge-dun-patient-%C3%A0-risque-dimporter-des>)

Modalités de dépistage (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HPCI_DEPISTAGE%20BMR%20ADMISSION_W_FT_00351.pdf)

PIÈCE(S) JOINTE(S):

 DEPISTAGE BMR ADMISSION
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_DEPISTAGE%20BMR%20ADMISSION_W_FT_00351_0.pdf)

Dernière mise à jour le 07/01/2020